

Chères Méziroises, Chers Mézirois,

Plus encore que la précédente qui a plongé la nation dans l'incertitude et la latence, cette année est marquée par une lutte sans merci pour le retour à une vie normale et les efforts de chacun pour sortir de cette crise la tête haute.

Aucun citoyen n'a été épargné. Mais si le combat, aussi dur soit-il, est mené par tous avec constance, il mènera à la victoire, car « les batailles de la vie ne sont pas gagnées par les plus forts ni les plus rapides, mais par ceux qui n'abandonnent jamais ». La vie est un éternel combat, et la gestion communale n'en est pas exemptée.

De lutte, il a été question pour faire avorter le projet de fusion de nos écoles maternelle et élémentaire. La mobilisation du conseil municipal, des représentants de parents d'élèves, des enseignantes, et l'appui du député Ian Boucard ont permis de faire revenir le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale sur sa décision.

Un combat de tous les instants a été mené et se poursuit pour avancer contre la COVID-19, par l'accompagnement de nos aînés à leur prise de rendez-vous pour se faire vacciner.

De combat toujours il est question lorsqu'il s'agit de redresser le budget communal éprouvé par la crise, mais également par la baisse des dotations de l'Etat qui, chaque année depuis une dizaine d'années, réduit les capacités d'action alors que les services à la population se développent, le rendant de plus en plus fragile.

Contre cette chute est devenue plus que nécessaire pour permettre à la commune d'améliorer ses capacités financières, et ainsi maintenir et développer les services et infrastructures qu'elle procure à ses habitants. C'est dans ce contexte et à cette fin qu'a été décidée l'augmentation de 1,5 points du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, portant ce taux parmi la moyenne basse des communes de même strate démographique. C'est ainsi un effort de 20 à 70 €, en fonction de la valeur de la propriété bâtie, qui sera demandé à chaque propriétaire Mézirois (40 € en moyenne). D'autres pistes, qui nécessiteront d'être votées par le conseil municipal, permettront également à la commune de voir évoluer à la hausse ses recettes, notamment la redevance périscolaire.

Il ne peut y avoir de victoire sans sacrifice, et l'effort doit être partagé par tous. Aussi a-t'il été prévu de réaliser des économies budgétaires en agissant ponctuellement sur la masse salariale : le responsable des services techniques, parti en disponibilité, ne sera pas remplacé avant l'année prochaine, et le remplacement de la seconde ATSEM sera suspendu jusqu'au 31 décembre 2021.

Depuis 2008, j'ai fait le choix de m'investir dans ma commune et donc de mettre ma vie professionnelle entre parenthèses. Je souhaite être transparent concernant les indemnités des élus que certaines personnes considèrent trop élevées. Pour ma part, depuis mon élection au poste d'adjoint en 2012, les indemnités perçues n'ont jamais compensé mes pertes de salaires, et considérant l'investissement personnel tout aussi considérable de mes adjoints à leur mission, le versement de cette compensation leur est justifiée.

Bien sûr, certaines personnes critiquent le choix opéré sur les dépenses, mais n'apportent aucune solution crédible. La critique est aisée, l'action l'est bien moins.

Les dépenses, faites depuis 2013 entre autres, ont ciblé la sécurité routière et le bien-être des enfants avec la construction d'un bâtiment périscolaire, la réfection de salles de classe et la construction d'un skate-park. La nouvelle équipe en place ne ménagera pas ses efforts pour améliorer la qualité de vie des mézirois et méziroises.

Le conseil municipal et moi-même restons à votre écoute.
Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne santé.

Le Maire, Rafaël Rodriguez

● ● ● Orientations budgétaires de la commune

Le budget communal est une action essentielle de la gestion municipale car il permet de prévoir chaque année les crédits budgétaires nécessaires non seulement aux charges de fonctionnement de la commune mais également à la réalisation des opérations d'investissement décidées par le conseil municipal. Il dépend étroitement de l'utilisation des crédits votés l'année précédente, que le compte administratif retrace, par le report de l'excédent ou du déficit qui en découle.

Dans un premier temps le conseil municipal doit approuver ou non le compte administratif de l'exercice précédent, qui doit être le reflet du compte de gestion du comptable public et qui représente les réalisations budgétaires (dépenses et recettes) de l'année écoulée ; et décider des taux d'imposition des taxes directes locales qui apportent des données financières sur les recettes fiscales attendues.

Au cours de la séance du 29 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2020. Ce document a permis de présenter aux élus la situation financière de notre commune mais surtout sa fragilité. Pour 2020, il est à noter que la Covid a coûté près de 30 000 € à la commune et que la dotation de l'Etat est en baisse constante depuis 2013 (soit une perte de 332 260 € en 8 années).

En effet, le compte administratif 2020 enregistre un excédent de 290 522,68 € et un déficit d'investissement de 126 383,55 €, soit un excédent global de 164 139,13 €.

Les règles comptables prévoient que cet excédent serve au minimum à couvrir le montant du capital de nos emprunts antérieurs et que le solde, s'il y en reste, serve à faire des investissements sur l'année en cours. Devant cette situation, le conseil municipal a souhaité utiliser toutes les possibilités à sa disposition. C'est ainsi qu'il a décidé d'augmenter de 1,5 points la taxe sur le foncier bâti, pour donner à la commune la possibilité, à court et moyen termes, de réaliser de petits investissements. Le produit supplémentaire attendu de cette hausse fiscale s'élève à 21 210 € par an. Cette proposition a été adoptée avec onze voix pour et trois voix contre.

En parallèle de l'effort fiscal demandé à la population, des pistes de réflexions ont été menées par la commission communale des finances, pour réaliser des économies sur les dépenses et augmenter certaines recettes, et dont certains points feront l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil municipal.

Aujourd'hui les orientations actées sont :

- * la suppression du remplacement d'une ATSEM (personnel d'accompagnement dans les écoles maternelles) (14 000 €) pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2021. Nous avons comparé la situation de Méziré aux communes limitrophes (Fesches-le-Châtel, Grandvillars, Bourogne et Morvillars) et avons constaté que nous avons une ATSEM pour environ 16 élèves alors que la moyenne des autres communes est de une ATSEM pour 34 élèves. Sans mettre en difficulté la qualité de l'enseignement de nos enfants, nous avons opté pour une réduction de ce coût,
- * le non remplacement, durant l'année 2021, de l'employé technique bénéficiant d'une disponibilité (30 000 €),
- * le non remplacement d'un agent intervenant à la fois sur l'accueil de la mairie et le périscolaire pendant son congé maternité (6 000 €) : durant cette absence, la partie administrative sera assurée par Madame Ast Claude et suivant les besoins, la partie animation sera assurée par Monsieur Tasseti Frédéric,
- * la baisse de l'éclairage public durant la nuit (7 500 €),
- * la baisse des dépenses liées au fleurissement, aux prestations extérieures d'animation, aux transports collectifs, aux nouveaux livres pour la bibliothèque scolaire, à l'entretien des terrains de sport, au fauchage des accotements, aux colis de fin d'année des aînés ...
- * la hausse des tarifs de location de la salle des fêtes, de la maison communale des sports et de la salle des associations, des emplacements sur la voie publique, de la redevance périscolaire, des droits de chasse et le travail de la commission communale des impôts directs sur les bases d'imposition.

L'ensemble de ces mesures doit nous permettre de retrouver des marges financières adaptées pour le bon fonctionnement de notre collectivité. Nous sommes tous conscients de l'effort collectif demandé, mais la gestion d'une commune doit se faire en « bon père de famille » et ainsi rétablir les équilibres.

Le budget primitif 2021 se présentant donc ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses 972 892 €	Recettes 972 892 €
Section d'investissement	Dépenses 341 009 €	Recettes 341 009 €

a été voté par treize voix pour et une voix contre.

Nous rappelons que l'intégralité des documents budgétaires peut être consultée par les administrés en mairie aux jours et horaires d'ouverture de cette dernière, ainsi que sur le site www.mezire.fr.

● ● ● Campagne de piégeage de chats

Face à la recrudescence de la population féline dans les quartiers du Moulin et Grande Rue, notamment de **chats harets** (*chats domestiques retournés à l'état sauvage*), la municipalité a décidé de mettre en place, ce printemps, **une campagne de piégeage visant à limiter cette expansion**.

Ce piégeage sera assuré par le service des gardes champêtres territoriaux, compétents en la matière.



En quoi consiste un piégeage ?

Des cages de capture sont posées sur des terrains privés à des endroits ombragés. Le chat, attiré par de la nourriture, se trouve capturé lorsque la porte se referme derrière lui. Le propriétaire du lieu, volontaire pour cette démarche, en avertit alors la Mairie.

Les gardes champêtres interviennent sur demande. S'ils peuvent voir que le chat piégé est tatoué ou pucé, ils relâchent l'animal. S'ils ne détectent ni tatouage, ni puce, le chat est transporté à la fourrière.

Un deuxième contrôle est alors effectué par l'agent de la fourrière :

- 1) Le propriétaire de tout chat identifié est contacté pour venir le chercher assez rapidement, sans frais. Si toutefois, il tardait à le récupérer, des frais de gardiennage pourront lui être facturés.
- 2) Tout chat ni tatoué, ni pucé, paraissant être un chat domestique (collier, comportement) sera rendu à son propriétaire, sur sa demande. Il aura, au préalable, été pucé à la charge financière de son propriétaire.
- 3) Si le chat capturé est un chat devenu sauvage (*haret*), il est alors pris en charge de la façon suivante :
 - Un vétérinaire procède à sa visite médicale et un test FIV (Virus de l'Immunodéficience Féline = sida du chat). Si ce test est positif ou si l'animal est en très mauvaise santé, il sera euthanasié (à la charge financière de la commune).
 - Le chat en bonne santé sera tatoué ou se pucé (à la charge de la Fourrière) et stérilisé (à la charge de la commune). Le premier groupe de 4 ou 5 chats stérilisés sera alors relâché, à Méziré, dans un endroit isolé des habitations et équipé de cabanons, appelé **point de nourrissage**. Les chats, estimés au nombre de 30, seront nourris et surveillés quotidiennement, par la commune.

Je suis propriétaire d'un chat, que dois-je faire ?

Afin de sélectionner uniquement les chats harets, **il est demandé aux propriétaires des chats domestiques de procéder à leur identification par tatouage ou par transpondeur (puce)**.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la démarche d'identification de votre chat par tatouage ou transpondeur est obligatoire pour TOUS LES CHATS nés après le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L212-40 du code rural et de la pêche maritime, modifié par la loi 2011-525 du 17 mai 2011 – Article 28.

Si toutefois votre animal était capturé, vous vous adresserez alors à la Fourrière Départementale du Territoire de Belfort au 03.84.46.37.14, où les animaux capturés seront déposés.

Rappel de la réglementation concernant le nourrissage illicite

Il est rappelé l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental : « Il est interdit de jeter ou de déposer des grains ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons : la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs... »

Le même article stipule également que « toute mesure doit être prise si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible ». **Toute infraction à cet article est punissable d'une amende forfaitaire de 90 à 195 €.**

Enfin, l'article 99.6 du même règlement, prévoit « qu'il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ». **Toute infraction à cet article est punissable d'une amende forfaitaire de 68 euros.**

Il est également recommandé de stériliser vos chats pour éviter toute nuisance.

● ● ● Sécurité des rues de Fesches-le-Châtel et Grande Rue

Rue de Fesches-Le-Châtel



Pour donner suite au sondage effectué auprès des habitants concernés et prenant en considération leurs doléances quant aux nuisances générées par le nouvel aménagement mis en place depuis mi-décembre 2020, nous avons étudié de nouvelles solutions alternatives à l'actuel aménagement tout en conservant notre objectif de sécurisation.

Après concertation avec les services du département et les professionnels dans le domaine de la voirie, deux solutions ont été retenues. Ces deux solutions sont beaucoup plus coûteuses (environ 35 000 € par carrefour) que l'aménagement actuel et nécessitent de prendre le temps nécessaire à la réflexion et de recueillir l'assentiment des riverains.

Nous avons prévu dans un premier temps de solliciter un financement auprès du conseil départemental, ce qui aurait permis à la commune de concrétiser le projet retenu dans des délais brefs. Les courts délais impartis pour le dépôt des dossiers de demande de subvention auprès du Département comme auprès des services de l'Etat ne nous ont pas permis de présenter notre dossier, il est par conséquent impossible à ce jour de faire supporter le coût d'une telle opération à la commune.

Le conseil municipal a donc décidé de maintenir en place le dispositif de sécurisation actuel jusqu'à la fin de l'année.

Grande Rue

Comme sur tout le banc communal, il est fort désagréable de constater continuellement un manque de civisme des usagers, aussi bien au regard du stationnement que de la vitesse excessive pratiquée dans cette rue, et malheureusement souvent aux horaires de rentrée et sortie des classes scolaires. Une étude est en cours de réalisation pour la mise en œuvre de chicanes utilisant des zones de stationnement alternées des deux cotés de la voie.

Cette étude sera présentée au comité consultatif Environnement et Cadre de Vie pour avis ainsi qu'aux riverains, avant exécution.

● ● ● Expression de Mme Masson Emilie, conseillère municipale d'opposition

Chères Méziroises, Chers Mézirois,

J'espère que ces quelques lignes vous trouveront en bonne santé.

Nous traversons une longue période difficile. Mais nous nous sommes tous adaptés, enfants et adultes, avec brio. Il faut garder confiance.

Malgré ce manque de liens sociaux, n'hésitez pas à vous exprimer. Au hasard de mes rencontres, je ressens ce besoin, vous avez envie de dire mais vous hésitez pour diverses raisons qui n'ont pas lieu d'être. Aucune barrière ne doit se dresser devant notre liberté d'expression si chèrement acquise. Donnez votre opinion, partagez vos ressentis, vos idées. Exprimez-vous dans le respect d'autrui.

Chacun a droit à la parole quels que soient son âge, son métier, sa religion, ses origines, ses biens, ses revenus, ...

Ce ne sont pas les monologues qui permettent de construire ou de se remettre en question, seuls les échanges nous font avancer.

Voltaire a dit : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire. »

Je souhaite m'exprimer dans ce message au sujet du budget communal. En effet, il va mal ! Le fonds de roulement ne cesse de diminuer depuis plusieurs années.

Pourquoi ? Mauvais choix de dépenses ? Crise sanitaire ?

J'ai voté contre les restrictions budgétaires proposées. Mes priorités sont en effet différentes.

Je suis contre l'augmentation de la taxe foncière.

Je suis contre le non remplacement des postes vacants (Atsem et ouvrier communal).

Je suis contre le maintien des indemnités des élus à ce niveau trop élevé.

Je refuse que les Mézirois (enfants, adultes, employés, écoliers, ...) subissent les erreurs humaines commises et voient leur qualité de vie se dégrader.

En revanche, je crois en la solidarité et en la recherche collective de solutions. Je pense que le partage et l'altruisme sont la clé à tous nos soucis.

Alors, changeons les choses, en échangeant, en s'écoutant, en s'exprimant. Construisons ensemble un village meilleur.

Prenez soin de vous,

Emilie Masson Mercier